

	Fiche technique	LABO210-FITEC-0021
	Transport par pneumatique sur les Hôpitaux de Brabois des produits sanguins labiles et examens d'Immuno - hématologie	Version 3:
		Applicable le : 02/02/2016
Approbateur		
Sylvie MONCHOVET		

1. OBJET :

Cette fiche technique a pour objet de décrire l'utilisation du réseau pneumatique en diamètre 160 mm pour le transport des Produits Sanguins Labiles (PSL) et des analyses immuno hématologiques entre le bâtiment de l'Institut du cœur et des vaisseaux Louis MATHIEU, le bâtiment des spécialités médicales Philippe CANTON et l'Etablissement Français du Sang Lorraine Champagne.

2. DESCRIPTION :

2.1. Utilisation des cartouches 160 mm :

Les cartouches rouges sont exclusivement dédiées au transport des prescriptions de PSL ainsi que de Produits Sanguins Labiles (PSL) et des analyses immuno hématologiques.

Attention : les cartouches comportent une puce électronique identifiant l'adresse automatique de retour vers la gare d'affectation (voir étiquetage de la cartouche)

2.2. Recommandations – Précautions :

L'utilisation des cartouches 160 mm du transport par pneumatique vers l'EFS requière une attention au conditionnement des prélèvements. En effet, un conditionnement adéquat en conformité avec les règles d'hygiène et de sécurité est le garant d'un transport sans encombre et d'un traitement rapide et adapté des produits en transit.

La procédure est applicable 24h sur 24 et 7j sur 7.

Le CSTH dans sa séance du 16 novembre 2010 a validé les éléments suivants :

- Produits sanguins labiles pouvant être transportés
 - Concentrés de globules rouges standard ou irradiés (sauf cas particuliers)
 - Plasmas frais congelés
- Produits sanguins labiles ne pouvant pas être transportés (des produits rares ou de transformation particulière) :
 - Concentrés plaquettaires,
 - produits sanguins labiles compatibilisés,
 - produits sanguins labiles transformés sauf irradiés,
 - produits sanguins labiles destinés à l'autotransfusion.

Tout cas particulier nécessite une discussion entre le médecin responsable de la distribution/délivrance à l'EFS -LC et le médecin prescripteur.

- Le nombre maximum de poches est de
 - 3 pour les Concentrés de globules rouges
 - 3 pour les Plasmas frais congelés

Chaque cartouche ne peut contenir qu'un seul type de produit pour un patient unique.

Toute cartouche doit comporter :

- le numéro de la gare
- le(s) numéro(s) de téléphone des services
- les numéros d'UF
- la dénomination du service

En cas d'anomalie : absence d'un des quatre éléments sur la cartouche, prière d'avertir le Cadre du Service.

Les documents d'identification sont joints obligatoirement au premier envoi dans la première cartouche :

- ordonnance
- fiche de distribution nominative
- documents immuno hématologiques (groupe sanguin, RAI)
- accusé de réception spécifique ;

Se frictionner les mains avec une solution hydro alcoolique (SHA) ou se laver les mains avec un savon doux après toutes opérations d'envoi par le réseau pneumatique.

2.3. Circuit :

- **CHU** ⇨ **EFS** les documents immuno hématologiques avec carte de groupe sanguin et résultats de la RAI ou des prélèvements permettant de la réaliser et la prescription des PSL.
- **RETOUR EFS** ⇨ **CHU** les PSL accompagnés de la fiche de délivrance nominative et du bordereau de transport (à retourner à l'EFS avisé par la personne qui réceptionne les PSL avec inscription du nom et signature), le troisième volet de la prescription et éventuellement la carte de groupe sanguin du patient si elle a été fournie,
- **CHU** ⇨ **EFS** bordereau de transport avisé.

- **Les cartouches qui arrivent à l'EFS avec demande d'examens immuno hématologiques sont renvoyées aussitôt au service après récupération du contenu.**
- Pour les demandes de PSL avec prescriptions conformes et documents IH valides, les PSL seront envoyés immédiatement au service demandeur (PSL + bordereau de délivrance + bordereau de transport + 3^{ème} volet de la prescription) si la prescription stipule une demande de délivrance immédiate. C'est au service de soins de vérifier l'arrivée de la cartouche et de renvoyer immédiatement le bordereau de transport dûment complété.
- Pour toute demande de PSL avec des résultats IH en attente, les PSL seront envoyés dès que le service en fera la demande si les résultats d'immuno hématologie sont disponibles
- Pour toute transfusion différée, l'information est notée sur la prescription.

Cependant, l'EFS ne fera partir les PSL qu'à la demande du service.

2.4. Méthode :

1. COMMANDES DE PRODUITS SANGUINS

a. COMMANDES

- Hors urgence : la commande est acheminée à l'avance à l'EFS - LC par pneumatique avec les

documents d'accompagnement nécessaires (prescription, carte de groupe valide, RAI). **L'horaire prévu de délivrance est impérativement signalé.**

- En urgence : le pneumatique peut aussi être utilisé pour l'envoi des documents nécessaires à la délivrance et **l'EFS - LC sera prévenu par téléphone de l'envoi et de la situation d'urgence.**
- **A partir de 18h, en dehors de la situation d'urgence : appeler l'EFS-LC pour l'avertir d'une commande**

b. RECEPTION DES PRODUITS SANGUINS

L'arrivée de produits dans le service de soins est signalée par un voyant lumineux et une alarme sonore. La cartouche est libérée spontanément dans le panier prévu à cet effet. Chaque service doit veiller à récupérer ses PSL. Aussi il est particulièrement important d'être vigilant au moment de la vérification de la concordance des produits et du patient.

Dans tous les cas, **dès réception d'une cartouche, l'IDE doit vérifier immédiatement les documents d'accompagnement et les produits :**

- contrôle de concordance entre l'identité du malade présent au service, la carte de groupe sanguin, l'ordonnance et le bordereau de délivrance,
- heure de distribution,
- aspect et intégrité des PSL, nombre, qualification et transformation, figurant sur la prescription.

En cas de non conformité de la part de l'EFS, l'IDE appelle l'EFS - LC pour renseignements complémentaires. Au moindre doute, après accord du médecin prescripteur ou du médecin responsable de la distribution, les poches sont renvoyées à l'EFS - LC.

Dans l'état actuel, les produits retournés seront détruits.

Si la commande est conforme, l'IDE renvoie par retour de cartouche le double du bordereau d'expédition portant le numéro de la délivrance des produits. Ce bordereau accompagne les PSL et la fiche de distribution nominative dans la cartouche au départ de l'EFS.

Le bordereau de transport fait figure "d'accusé de réception".

L'IDE vérifie la conformité de la livraison. Elle inscrit son nom, la date et l'heure de vérification et signe dans l'espace prévu après avoir coché la case "conforme".

Le retour du bordereau de transport à l'EFS doit être immédiat.

Les produits sanguins labiles sont aussitôt amenés auprès du patient receveur laissés à température ambiante si non transfusés immédiatement (pas de stockage intermédiaire au réfrigérateur) et impérativement transfusés dans les 6 heures suivant l'envoi.

c. DISPOSITIFS DE CONTROLE ULTIME

Les dispositifs de contrôle ultime pré transfusionnel ne peuvent pas être placés dans les cartouches, un stock limité est conservé et géré par le cadre de chaque service concerné, en tenant compte des délais de péremption, et avec l'aide si nécessaire de l'Unité d'Hémovigilance.

2. TRANSPORTS DES ANALYSES D'IMMUNO-HEMATOLOGIE

- Ne pas froisser les feuilles de demandes d'analyses,
- Tubes à prélèvement sanguin enroulés dans leur pochette dans le sens de la largeur,

Attention : l'utilisation d'une cartouche affectée à la gare de départ est indispensable pour le retour de l'attestation de réception.

EN CAS DE PANNE DU RESEAU PNEUMATIQUE

L'approvisionnement en PSL est assuré par déplacement d'un agent du bloc ou du service concerné qui se rend à pied à l'EFS - LC.

Si une cartouche contenant des documents immuno hématologiques est bloquée alors qu'une transfusion est en attente :

- Soit un deuxième exemplaire de la carte de groupe sanguin est utilisé
- Sinon, faire parvenir à l'EFS un prélèvement sanguin du patient permettant le contrôle du groupe sanguin et l'édition d'un document permettant la délivrance (Carte de groupe ou consigne transfusionnelle).

En cas d'urgence, une délivrance en urgence vitale immédiate sera réalisée

Remarque en cas d'Incident Transfusionnel

En cas d'incident transfusionnel (hyperthermie, frissons, réaction allergique) avec nécessité de renvoi de la poche incriminée à l'EFS, **toute poche percutée ne doit pas être envoyée dans une cartouche mais déposée à la distribution de l'EFS - LC.**

CHU DE NANCY			
Accusé de réception des PSL			
à envoyer à l'EFS après vérification de la <u>concordance</u> : identité, nombre et type de produit			
Date de demande			Date de réception :
<div style="border: 1px solid black; padding: 10px; width: fit-content; margin: 0 auto;"><i>Etiquette du patient</i></div>			Heure de la réception:
Service	Commande	Réception	Nom de l'IDE qui réceptionne :
	Nombre de produits		
	<input type="checkbox"/>	CGR	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	PLASMA	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	PLAQUETTES	<input type="checkbox"/>
			Signature :